I.F.P.M
Association régie par la loi de 1901
N° SIREN : 384265989

4, Boulevard du Levant
92000 NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

CRIFA SAS
Société de Commissarires aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
34, rue Abel HOVELACQUE
75013 Paris

RAPPORT du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

A l'assemblée de l'association IFPM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IFPM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe page 22 (CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE) qui expose les changements de méthode comptable relatifs à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2025 du règlement comptable ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

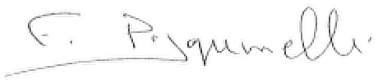
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association[i] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 juin 2026

CRIFA
Franck PASQUINELLI
Commissaire aux comptes



Bilan

© Sage

Bilan Actif

I.F.P.M.

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 19/06/26
Devise d'édition €

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	99 242	99 242		
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	361 161		361 161	361 161
Constructions	4 340 784	1 993 872	2 346 913	2 489 233
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 522 605	1 181 697	340 908	322 217
Autres	1 951 049	1 626 636	324 412	296 299
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 000		1 000	1 000
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	**8 275 841**	**4 901 447**	**3 374 394**	**3 469 910**
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	384 059		384 059	640 120
Autres créances	43 092		43 092	132 424
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	970 251		970 251	906 219
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	3 011 457		3 011 457	2 620 964
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	56 403		56 403	50 971
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	**4 465 261**		**4 465 261**	**4 350 699**
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**12 741 102**	**4 901 447**	**7 839 656**	**7 820 608**

(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an **483 554**

ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser :		
Acceptés par les organes statutairement compétents		
Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		

© Sage

Bilan Passif

I.F.P.M.

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 19/06/26
Devise d'édition €

	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	419 766	419 766
Report à nouveau sur gestion propre	3 619 663	2 436 827
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 084	1 182 836
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	2 759 311	2 882 674
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	**6 799 825**	**6 922 102**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	113 000	
Provisions pour charges	75 000	222 300
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**188 000**	**222 300**
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	166 059	54 563
Dettes fiscales et sociales	444 440	463 575
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20	40
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	241 311	158 027
TOTAL IV DETTES	**851 831**	**676 206**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**7 839 656**	**7 820 608**

(1) A plus d'un an — A moins d'un an **799 080**

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque
(3) Dont emprunts participatifs

ENGAGEMENTS DONNES

© Sage

Compte de Résultat

© Sage

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 746 374	2 949 296
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	395 389	124 625
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	34 300	39 016
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	12 190	10 107
TOTAL I	**3 188 252**	**3 123 044**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	927 208	820 405
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	57 988	51 450
Salaires et traitements	1 359 950	1 441 723
Charges sociales	564 678	634 245
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	245 673	241 232
Dotations aux provisions		22 300
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	46 198	51 430
TOTAL II	**3 201 696**	**3 262 784**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**(13 443)**	**(139 740)**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	19 116	10 722
Reprises sur provisions, dépréciations		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**19 116**	**10 722**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**19 116**	**10 722**

© Sage

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**5 672**	**(129 019)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		1 085 381
Sur opérations en capital		229 170
Reprises sur provisions, dépréciations		
TOTAL V		**1 314 551**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		124
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		**124**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**1 314 427**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 588	2 572
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**3 207 368**	**4 448 317**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**3 206 284**	**3 265 481**
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 084**	**1 182 836**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

© Sage

Annexe

© Sage

ANNEXES

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 839 655,52 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 084,42 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

OBJET SOCIAL, ACTIVITE ET MOYENS MIS EN OUEVRE

L'IFPM est une association sans but lucratif soumise à la loi de 1901 sur les associtions. C'est un établissement d'enseignement professionnel qui prépare ses élèves aux diplômes de la coiffure et de l'esthétique dans le cadre de contrat d'apprentissage.

A la fin de l'exercice, l'association emploie 38 salariés.

L'IFPM tire essentiellement ses ressources des factures qu'elle adresse aux OPCO pour les formations qu'elle dispense à ses élèves en contrat d'apprentissage.

L'association ne recourt pas au bénévolat et ne bénéficie pas de contribution volontaire en nature.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Réforme du Plan Comptable Général (PCG).

Le nouveau PCG est en vigueur au 01/01/2025.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Conformément aux dispositions de l'article D.6352-17 du code du travail, le plan comptable général a été adapté aux dispensateurs de formation ayant un statut de droit privé par l'arrêté du 02 août 1995.

Les comptes annuels de notre association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2018-06 et 2014-03 relatifs au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de la 1ère apllication du règlement ANC 2022-06
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

La première apllication des règlements ANC n°2022-06 consitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l’exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n’a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2022-06 avait été appliqué dans les comptes dès l’ouverture de l’exercice précédent.

Aucun changement n’a trouvé à s’appliquer rétrospectivement.

Il n’y a pas d’impact à l’ouverture de l’exercice.

© Sage

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application des règlements ANC n°2022-06.

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable.

Actif :

Au niveau de l'actif circulant, les éléments figurant dans la rubrique « charges constatées d'avance » en 2024 pour un montant de 46 872 euros figurent en 2025 dans cette même rubrique pour 50 971 euros dans la catégorie des créances de l'actif circulant et non dans la catégorie divers de l'actif circulant.

Passif :

Néant.

Compte de résultat :

Les quotes part de subvention d'investissement sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel en 2024 pour un montant de 229 170€ et en résultat d'exploitation dans la ligne Concours publics et subvention en 2025 pour 233 389€.

Ainsi, si la même présentation avait été appliquée en 2024, le résultat d'exploitation aurait été de +89 430€ à comparer au -13 443€ du résultat d'exploitation 2025.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissent et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortisements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

- Logiciels informatiques = de 02 à 10 ans
- Terrain = N.A.
- Constructions = de 15 à 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions = de 01 à 25 ans
- Matériel et outillages industriel = de 02 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations = de 01 à 10 ans
- Matériel de transport = 05 ans
- Matériel de bureau et informatique = de 01 à 10 ans
- Mobilier = de 01 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles = de 01 à 10 ans

© Sage

CREANCES

Les créances, dont les créances sur les OPCO sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine à une valeur économique négative de l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'association a décidé de provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

La dette actuarielle s'élève à 113 000 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur les hypothèses suivantes :

- Le départ intervient à l'initiative du salarié
- L'année des calculs retenue est 2025.
- Les tables de motalité utilisées sont les tables règlementaires TH/TF 00-02.
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis
- Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à 62 ans.
- Le taux de rotation retenu est de 5%
- Le taux moyen d'augmentation des salaires est de 1,5%
- Le taux d'actualisation retenu est de 3,90%
- Le taux de charges sociales et fiscales patronales est de 45%

© Sage

Immobilisations

I.F.P.M.

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 19/06/26
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluation	Acquisition,apport, création, virement
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	99 242		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**99 242**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	361 161		
Constructions sur sol propre	4 340 784		
Constructions sur sol d'autrui			
Instal. générales, agencements et aménagement construction			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 446 708		75 896
Installations générales, agencements et divers	1 334 648		61 638
Matériel de transport	33 945		
Matériel de bureau et mobilier informatique	451 715		12 623
Emballages récupérables et divers	56 480		
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**8 025 441**		**150 158**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations			
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 000		
TOTAL immobilisations financières :	**1 000**		
TOTAL GÉNÉRAL	**8 125 683**		**150 158**

RUBRIQUES	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Valeur d'origine
	Virement poste à poste	Cessions, mises hors service		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			99 242	
TOTAL immobilisations incorporelles :			**99 242**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			361 161	
Constructions sur sol propre			4 340 784	
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agencement, aménagements				
Install. techn., matériel et out. industriels			1 522 605	
Installations générales, agencements et divers			1 396 286	
Matériel de transport			33 945	
Matériel de bureau et mobilier informatique			464 338	
Emballages récupérables et divers			56 480	
Immo. corporelles en cours, avances, acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			**8 175 599**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			1 000	
TOTAL immobilisations financières :			**1 000**	
TOTAL GÉNÉRAL			**8 275 841**	

© Sage

Immobilisations
Ventilation des augmentations

I.F.P.M.

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 19/06/26
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	De l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	99 242					
TOTAL immobilisations incorporelles :	**99 242**					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	361 161					
Constructions sur sol propre	4 340 784					
Constructions sur sol d'autrui						
Instal. générales, agencements et aménagement construction						
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 446 708			75 896		
Installations générales, agencements et divers	1 334 648			61 638		
Matériel de transport	33 945					
Matériel de bureau et mobilier informatique	451 715			12 623		
Emballages récupérables et divers	56 480					
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
TOTAL immobilisations corporelles :	**8 025 441**			**150 158**		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations						
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 000					
TOTAL immobilisations financières :	**1 000**					
TOTAL GÉNÉRAL	**8 125 683**			**150 158**		

© Sage

Immobilisations - Ventilation des diminutions

Ventilation des diminutions

I.F.P.M.

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 19/06/26
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Ventilation des diminutions					Valeur brute à la clôture de l'exercice
	Virements		Sorties			
	De poste à poste	Vers actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles						99 242
TOTAL immobilisations incorporelles :						**99 242**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						361 161
Constructions sur sol propre						4 340 784
Constructions sur sol d'autrui						
Instal. générales, agencements et aménagement construction						
Installations techniques, matériel et outillages industriels						1 522 605
Installations générales, agencements et divers						1 396 286
Matériel de transport						33 945
Matériel de bureau et mobilier informatique						464 338
Emballages récupérables et divers						56 480
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
TOTAL immobilisations corporelles :						**8 175 599**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations						
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						1 000
TOTAL immobilisations financières :						**1 000**
TOTAL GÉNÉRAL						**8 275 841**

© Sage

Amortissements

I.F.P.M.

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 19/06/26
Devise d'édition €

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Durée utilisation Taux	Mode amortissement	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement.						
Autres postes d'immobilisations incorporelles			99 242			99 242
TOTAL immobilisations incorporelles :			**99 242**			**99 242**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre			1 851 552	142 320		1 993 872
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agenc. construction						
Installations techn. mat. et outillage industriel			1 124 491	57 205		1 181 697
Inst. générales, agencements et divers			1 062 668	35 422		1 098 090
Matériel de transport			33 945			33 945
Matériel de bureau, informatique et mobilier			483 875	10 726		494 601
Emballages récupérables et divers						
TOTAL immobilisations corporelles :			**4 556 532**	**245 673**		**4 802 205**
TOTAL GÉNÉRAL			**4 655 773**	**245 673**		**4 901 447**

© Sage

Amortissements
Ventilation des augmentations

I.F.P.M.

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 19/06/26
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Durée utilisation Taux	Mode amortissement	Amort début exercice	Ventilation des dotations			
				Complément réévaluation	Amortis linéaire	Amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres postes d'immobilisations incorporelles			99 242				
TOTAL immobilisations incorporelles :			**99 242**				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre			1 851 552		142 320		
Constructions sur sol d'autrui							
Instal. générales, agenc. construction							
Installations techn., mat. et outillages industriels			1 124 491		57 205		
Installations générales, agencements et divers			1 062 668		35 422		
Matériel de transport			33 945				
Matériel de bureau et mobilier informatique			483 875		10 726		
Emballages récupérables et divers							
TOTAL immobilisations corporelles :			**4 556 532**		**245 673**		
Frais d'acquisition des titres de participation							
TOTAL GÉNÉRAL			**4 655 773**		**245 673**		

© Sage

Amortissements
Ventilation des diminutions

I.F.P.M.

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 19/06/26
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Ventilation des diminutions			
	Transférés actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service	Amort fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				99 242
TOTAL immobilisations incorporelles :				**99 242**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				1 993 872
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. construction				
Installations techn., mat. et outillages industriels				1 181 697
Installations générales, agencements et divers				1 098 090
Matériel de transport				33 945
Matériel de bureau et mobilier informatique				494 601
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :				**4 802 205**
Frais d'acquisition des titres de participation				
TOTAL GÉNÉRAL				**4 901 446**

© Sage

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	419 766				419 766
Report à nouveau	2 436 827	1 182 836			3 619 663
Excédent ou déficit de l'exercice	1 182 836	(1 182 836)	1 084		1 084
Situation nette	**4 039 429**		**1 084**		**4 040 513**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	2 882 674		110 027	233 390	2 759 311
Provisions réglementées					
TOTAL	6 922 102		111 112	233 390	6 799 825

© Sage

Charges constatées d'avance

I.F.P.M.

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 19/06/26
Devise d'édition €

NATURE DES CHARGES	MONTANT
Charges d'exploitation	
Assurance MAAF	12 793
Assistance YMAG	9 816
Assurance MAAF	7 451
KONE - Maintenance Ascenseur	7 327
INFOTEM - Logiciel Sage	4 951
KONE - Maintenance Divers Accès	3 703
SVP	1 630
Divers Charges Constatées d'avance	8 732
TOTAL	**56 403**
Charges financières	
TOTAL	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**56 403**
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE INSCRITES AU BILAN	**56 403**

© Sage

Produits constatés d'avance

I.F.P.M.

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 19/06/26
Devise d'édition €

NATURE DES PRODUITS	MONTANT
Produits d'exploitation	
Financement OPCO	219 471
Divers Produits Constatés d'Avance	21 840
TOTAL	**241 311**
Produits financiers	
TOTAL	
Produits exceptionnels	
TOTAL	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**241 311**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE INSCRITS AU BILAN	**241 311**

© Sage

Provisions Inscrites au Bilan

I.F.P.M.

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 19/06/26
Devise d'édition €

NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions			Montant fin exercice
			Utilisé	Non utilisé	Reprise	
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES						
Provisions pour litiges	87 300				12 300	75 000
Prov. pour garant. données aux clients						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Prov. pour pensions et obligat. simil.	135 000				22 000	113 000
Provisions pour impôts						
Prov. pour renouvellement des immo.						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres prov. pour risques et charges						
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**222 300**				**34 300**	**188 000**
Prov. sur immobilisations incorporelles						
Prov. sur immobilisations corporelles						
Prov. sur immo. titres mis en équival.						
Prov. sur immo. titres de participation						
Prov. sur autres immo. financières						
Provisions sur stocks et en cours						
Provisions sur comptes clients						
Autres provisions pour dépréciation						
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION						
TOTAL GÉNÉRAL	**222 300**				**34 300**	**188 000**
Dont dotations et reprises d'exploitation					34 300	
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises financières						

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du CGI

AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations des cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi N° 2006-586, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres-dirigeants bénévoles et salariés sont communiqués. Ils totalisent 216 758,26 euros brut.

Conformément au Code Général des Impôts (articles 261, 7, 1°d du CGI et 242C-1 de l'annexe II), l'IFPM rémunère les cadres-dirigeants sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion.

La rémunération du président de l'association est de 16 216,20 euros brut (non-inclus dans les trois plus hauts cadres-dirigeants).

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 11 757,36 euros.

Montants des concours publics reçus

Subvention d'exploitation :
- Collectivités territoriales = 159 039 euros - Majoration Coût Contrat Région IDF
- Autres = 1 120 euros - SIEC MOD Région IDF

Subvention d'investissement :
- Collectivités territoriales = 49 310,40 euros - Région IDF
- Subvention OPCO EP = 60 717 €

Charges et produits exceptionnels :

Le poste des charges exceptionnelles est à 0

Le poste des produits exceptionnels est à 0

Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

L'encaissement des cotisations des membres du CA sont faites sans contrepartie.

Charges des contributions volontaires en nature

L'IFPM n'a pas eu recours aux contributions volontaires en nature hormis le temps passé par les membres du bureau qui ne sont pas valorisés.

© Sage